

MASTÉRISATION À LA HUSSARDE : LA FORMATION DES ENSEIGNANTS MÉRITE MIEUX !



*Les annonces présidentielles de mai 2008 ont pris de court tous les acteurs de la formation et du recrutement des enseignants.
A commencer sans doute par les ministres chargés de mettre la réforme en œuvre.
Moins de six mois plus tard, les projets de nouveaux concours et le cadrage des maquettes des nouveaux masters étaient « prêts ».*

Pour réussir cette réforme, il a manqué jusqu'à maintenant :

- Le temps du bilan et de la réflexion, dans les IUFM et les universités.
- Le temps et la volonté de rendre cohérentes et complémentaires les missions fondamentales de l'université dans le domaine de la recherche, de la production et de la transmission des savoirs, et ses nouvelles responsabilités en matière de formation professionnelle des enseignants.
- Un lien crédible entre les annonces sur la formation et les concours, et celles sur l'évolution du métier et sa revalorisation.
- Une véritable concertation avec les partenaires sociaux.

Quelle mastérisation veut le Sgen-CFDT ?

[RESPECTÉS]

Nous revendiquons toujours :

- Une sensibilisation progressive aux métiers de l'enseignement dès la licence.
 - Des concours au niveau L 3 qui vérifient à la fois les connaissances disciplinaires et l'aptitude au métier.
 - Deux véritables années de formation professionnelle, en alternance après le concours, sous la responsabilité de l'IUFM intégré à l'université, validable dans le cadre d'un master.
- Au minimum, dans le projet actuel, il faut un accès au niveau master accompagné des financements nécessaires à la mixité sociale : les aides prévues pour les étudiants issus des milieux défavorisés sont loin de répondre aux besoins, que des dispositifs de prérecrutement pourraient contribuer à satisfaire.

Le Sgen-CFDT exige des réponses et des garanties

- Sur des mesures suffisantes pour la nécessaire mixité sociale de l'accès au métier d'enseignant
- Sur la prise en compte de la VAE pour les non-titulaires.
- Sur les conditions d'accès à la formation et aux concours des futurs professeurs des enseignements technologique et professionnel.
- Sur le statut et la fonction des stages « offerts » aux étudiants inscrits dans des masters conduisant aux métiers de l'enseignement.
- Sur le devenir des personnels : la place des IUFM dans les nouveaux dispositifs doit être précisée par un cadrage national de leur rôle au sein de chaque académie.

Sans réponses à ces questions,

les mesures annoncées ne constituent pas une réforme cohérente.

Il faut que les ministres assument le caractère transitoire de cette première étape et ouvrent un véritable débat à la hauteur de l'enjeu :

la formation des enseignants du XXIème siècle.